



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 44/97

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 184'000.-- pour l'élaboration d'une étude concernant la réalisation d'un bâtiment pour les Services du feu et de la voirie.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le bâtiment provisoire pour les Services du feu et de la voirie se situe sur la parcelle No 437 à l'endroit où est prévu la construction de la deuxième étape du parking des Abériaux. Cette réalisation devra être terminée avant juin 1998, date de l'ouverture du Siège romand du Musée national suisse au Château de Prangins. Par conséquent, le bâtiment actuel des pompiers et de la voirie devra être démoli et d'autres locaux seront à construire pour permettre de loger le matériel de ces deux services afin de pouvoir terminer le parking des Abériaux à temps.

Le site pour la construction du nouveau bâtiment n'est pas encore défini. Deux endroits sont présumés, soit la parcelle No 334 située dans le périmètre du plan d'affectation "Sur la Croix", soit la parcelle No 168 située "En Messerin" près de Radio Suisse. Pour la première vous avez, avec le préavis No 43/97, la demande de crédit pour son équipement. Après la réalisation de cet équipement, plus rien ne s'opposera à la construction d'un

bâtiment. Pour la deuxième, une enquête est déposée du 7 janvier au 7 février 1997 pour un plan de quartier. Ce dernier devra être adopté par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'Etat. Ensuite, après la réalisation des équipements, des constructions pourront être entreprises conformément au nouveau plan de quartier.

La Municipalité avait mandaté, l'automne passé, le Bureau d'Architectes A. CORNAZ & Associés et le Bureau d'Ingénieurs J.-P. SCHORPP pour examiner si une transformation du bâtiment existant "En Messerin" pouvait être envisagée. Malheureusement, il s'avère qu'une transformation pour l'adapter aux nouvelles affectations projetées sera au moins égale et certainement plus coûteuse qu'une construction neuve. Fort de ce constat, la Municipalité n'envisage pas une transformation de l'immeuble de la société RISSE & Cie et le cas échéant le démolirait pour construire un bâtiment neuf. Le terrain serait loué en droit de superficie; les conditions devront encore être négociées avec le propriétaire.

2. PROPOSITION

La réalisation de cette construction, soit à la zone artisanale, soit "En Messerin", nécessite une étude préalable pour laquelle la Municipalité désire mandater le Bureau d'Architectes A. CORNAZ & Associés et le Bureau d'Ingénieurs J.-P. SCHORPP. Pour l'élaboration de cette étude, qui va de l'avant-projet jusqu'à la phase préparatoire de l'exécution, y compris rentrée des soumissions, la Municipalité demande un crédit de Fr. 184'000.-- qui est compris dans le montant total de l'ouvrage.

3. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 44/97 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 184'000.-- pour l'élaboration

lu d'une étude concernant la réalisation d'un bâtiment pour les Services du feu et de la voirie, le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

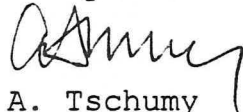
DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 44/97 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 184'000.-- pour l'élaboration d'une étude concernant la réalisation d'un bâtiment pour les Services du feu et de la voirie,
- 2/ de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie,
- 3/ de prévoir l'amortissement de cette somme en l'ajoutant au montant de l'amortissement du total de l'investissement,
- 4/ d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau d'Architectes A. CORNAZ & Associés et le Bureau d'Ingénieurs J.-P. SCHORPP.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 janvier 1997 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Tschumy



Le secrétaire


A. Badel